

Image not found or type unknown



Mon

Par **oualid**, le **07/11/2008 à 23:19**

I

Par **jeetendra**, le **08/11/2008 à 08:44**

bonjour, si vous n'avez pas 6 mois de vie commune il faudrait que votre mari retourne au Maroc pour solliciter un visa long séjour et revenir ensuite en France, à part ça je ne vois pas d'autre solution, courage à vous, cordialement

Par **avocat droit public**, le **08/11/2008 à 12:40**

Si vous n'avez effectivement pas la preuve des 6 mois de vie commune, votre mari devra impérativement retourner dans son pays d'origine pour solliciter un visa en sa qualité de conjoint de français afin d'obtenir par la suite une carte VPF.
L'autre solution consisterait à attendre que s'écoule 5 mois de vie commune en vous arrangeant pour vous ménager des preuves de cette vie commune.
Eric HALPERN
Avocat à la Cour
<http://www.cabinet-halpern.com>

Par **avocat droit public**, le **08/11/2008 à 18:57**

Quelle est votre question?

Par **avocat droit public**, le **08/11/2008 à 19:19**

Quelle est votre question?

Par **avocat droit public**, le **11/11/2008 à 16:41**

Il faut demander un visa de long séjour en qualité de conjoint de français auprès de la préfecture de votre lieu de résidence et ensuite demander à cet même préfecture une carte VPF.
Vous pouvez, si vous le souhaitez, prendre un avocat qui pourra vous assister dans vos démarches et, en particulier, sur les documents à produire car la préfecture ne donne pas de liste complète des documents à fournir car cela dépend des situations de chaque demandeur.
Eric HALPERN
Avocat à la Cour
<http://www.cabinet-halpern.com>

Par **avocat droit public**, le **11/11/2008 à 22:53**

L'avocat vous aide mais c'est votre mari qui dépose lui-même la demande de visa et la demande de carte VPF.
Le délai est variable selon les préfectures. Minimum 2-3 mois.

Par **avocat droit public**, le **12/11/2008 à 15:58**

J'ai rien compris à votre message. Vous partez dans tous les sens.

Par **avocat droit public**, le **15/11/2008 à 19:56**

Il dit qu'il a peur mais s'il veut un visa il est bien obligé d'y aller.